

# ALBAN 10 %

Reg. SAGARPA Q-0209-104



## Suspension orale

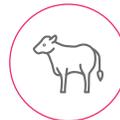
Anthelminthique à large spectre et fasciolicide



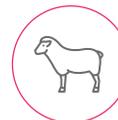
### Formule

Chaque ml contient	
Albendazole	100 mg
Excipient	1 ml

### Usage pour



Bovins



Moutons



Chèvres

### INDICATIONS ET UTILISATIONS

Anthelminthique à large spectre lombricide, ténicide et fasciolicide, recommandé chez les bovins, ovins et chèvres pour le contrôle de : *Toxocara vitulorum*, *Bunostomum* spp, *Chabertia ovina*, *Cooperia* spp, *Haemonchus* spp, *Trichostrongylus* spp, *Ostertagia* spp, *Nematodirus* spp, *Strongyloides* spp, *Dyctyocaulus* spp, *Moniezia* spp, *Fasciola hepatica* et *Fasciola gigantica*.

### PHARMACOLOGIE CLINIQUE

#### • PHARMACOCINÉTIQUE

L'albendazole est rapidement absorbé à travers le tube digestif. Chez les ruminants, il connaît une dégradation partielle dans le liquide ruminal et présente un cycle entéro-hépatique ce qui augmente son métabolisme. Les voies principales de métabolisme de l'albendazole ont lieu par sulfoxidation, d'autres métabolites dérivés de l'aryl-hydroxylation du noyau, du carbamate. Il est excrété par l'urine dans laquelle 30 à 50% de la dose administrée par voie orale est récupéré.

#### • PHARMACODYNAMIQUE

Le mécanisme d'action de l'albendazole consiste à inhiber la polymérisation de la tubuline, à l'enzyme fumarate réductase qui produit une déficience de la génération d'énergie mitochondriale sous forme d'adénosine triphosphate, provoquant la mort du parasite.

### POSOLOGIE

#### • BOVINS

1 ml pour 20 kg de poids corporel pour helminthiques pulmonaires et intestinaux ; 1 ml pour 10 kg de poids corporel pour la fasciola hepatica.

#### • OVINS ET CHÈVRES

0,37 ml pour 10 kg de poids corporel pour helminthiques pulmonaires et intestinaux ; 0,75 ml pour 10 kg de poids corporel pour la fasciola hepatica.

# ALBAN 10 %

Reg. SAGARPA Q-0209-104

**VOIE D'ADMINISTRATION: ORALE**



## PRÉCAUTIONS

À cause de son potentiel embryotoxique, ne pas administrer le produit aux vaches dans les 45 premiers jours de gestation ou dans les 45 jours qui suivent le retrait des taureaux. Éviter le contact direct avec la peau. L'usage de gants est recommandé lors de la manipulation du produit. Se rincer les mains après utilisation du produit. Conserver à température ambiante, à moins de 30°C dans un endroit sec. Ne pas laisser à la portée des enfants. Produit à usage vétérinaire uniquement. Vendu sur prescription médicale.

## PÉRIODE DE RETRAIT

Pour le bétail bovin, ne pas utiliser le produit dans les 10 jours qui précèdent l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine.

Chez les ovins et les chèvres, ne pas utiliser le produit dans les 4 jours qui précèdent l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine. Le lait destiné à la consommation humaine ne pourra pas être consommé dans les 2 jours qui suivent le dernier traitement.

## PRÉSENTATIONS

Boîte de 40 dose unique de 15 ml chacun, 250 ml et bidon plastique de 1 litre